



**MEILLEURE BANQUE
MEILLEUR RÉSEAU D'AGENCES
AXA Banque Belgique**

Oser investir pour un bel avenir

Communication à caractère promotionnel

SG ISSUER (LU) AUTO-CALLABLE ESG LEADERS 2030⁽¹⁾

- > Un instrument dérivé d'une durée d'investissement de 10 ans maximum.
- > À l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé, un droit au remboursement minimum de 90 % du Capital Investi⁽²⁾ et une plus-value⁽³⁾ potentielle liée à la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) (ci-après « l'Indice »), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice.
- > Un risque de perte en capital de 10 % maximum⁽²⁾, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.
- > Une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, auquel cas l'investisseur reçoit 100 % du Capital Investi⁽²⁾ majoré d'une plus-value de 3.50 %⁽³⁾ pour chaque année écoulée depuis la date d'émission, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant (la probabilité de remboursement automatique anticipé est faible).
- > Un rendement lié à l'éventuelle performance positive de l'indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (EUR Price) qui a pour objectif de refléter la performance d'une sélection de sociétés qui ont été identifiées par Stoxx pour leurs performances au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) tels que déterminés par Sustainalytics, associés à des critères de corrélation, de volatilité et de dividende.
- > Émetteur : SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale.
Rating⁽⁵⁾ du Garant Société Générale S&P : A (perspective négative) ; Moody's : A1 (perspective stable)
- > Période de souscription du 07/09/2020 au 02/11/2020.

axabank.be/investir

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au prospectus de base https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme_05.06.2020, aux Conditions définitives du produit http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FTX/S2174536404 et au KID <https://kid.smarkets.com/kid-id/KID-AST-zKjlynG9d/fre>

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2% (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »)

⁽³⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁽⁴⁾ La Performance Moyenne Finale de l'indice correspond à la moyenne arithmétique des 37 observations mensuelles de l'indice (entre le 29 octobre 2027 et le 29 octobre 2030). Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance. Consultez la fiche technique en pages 10 et 11 pour plus d'informations sur ces données.

⁽⁵⁾ Ratings au 01/09/2020. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understandingratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seront informés.

AXA Banque vous propose SG Issuer (LU) Auto-Callable ESG Leaders 2030

Type d'investissement et description du mécanisme de la formule

Ce produit est un instrument dérivé (ci-après la (les) « Note(s) ») émis par SG Issuer. Il est distribué en Belgique par AXA Bank Belgium s.a.

En souscrivant à cette Note, l'investisseur transfère de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à payer la formule décrite ci-dessous. Il s'adresse aux investisseurs qui anticipent une augmentation des marchés actions mondiaux au travers de l'indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50

(Price EUR) à horizon 10 ans et qui souhaitent bénéficier d'un droit au remboursement minimum de 90 %⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ du Capital Investi à l'échéance. En cas de risque de faillite ou en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas récupérer le montant nominal à l'échéance.

À l'échéance : droit au remboursement minimum de 90 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾, assorti d'une plus-value potentielle⁽¹⁾⁽³⁾

À l'échéance des 10 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé au préalable :

si la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice est **positive**, l'investisseur reçoit :

- 100 %⁽¹⁾⁽²⁾ du Capital Investi
- +
- Une plus-value⁽³⁾ égale à 100 % de la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice

si la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice est **négative ou nulle**, l'investisseur reçoit le **maximum** entre :

- 90 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾
- Et
- 100 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾ diminué de la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ (négative) de l'Indice

En d'autres termes, l'investisseur court un risque de perte pouvant aller jusqu'à 10 % du Capital Investi en cas de Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ négative de l'Indice.

Comment est calculée la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice ? La Performance Moyenne Finale de l'Indice est calculée en comparant la moyenne des niveaux de l'Indice aux 37 dates d'observation mensuelles (entre le 29 octobre 2027 et le 29 octobre 2030) à son Niveau Initial (cours de clôture de l'Indice du 05/11/2020). Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance.

Par exemple, pour un Niveau Initial de l'Indice de 191,13 points, si la moyenne des 37 observations⁽⁴⁾ mensuelles est égale à 201,09 points, la Performance Moyenne Finale de l'Indice sera de 5,21 % (i.e. 201,09/191,13 - 1).

À l'issue des années 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 : possibilité de remboursement anticipé automatique

À l'issue des années 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, on observe la performance de l'Indice depuis la date d'émission. Si cette performance est supérieure ou égale au seuil de remboursement anticipé (défini ci-dessous), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé (la probabilité de remboursement anticipé automatique est faible).

L'investisseur reçoit alors⁽³⁾ :

100 %⁽¹⁾⁽²⁾ du Capital Investi
+
Une plus-value⁽¹⁾⁽³⁾ de 3,50 % pour chaque année écoulée depuis la date d'émission, telle que présentée dans le tableau ci-dessous

Le terme « Capital Investi » utilisé dans cette brochure désigne la Valeur Nominale d'une Note, soit 1.000 EUR par Note, hors frais d'entrée de 2 %. Le montant de la plus-value à l'échéance est calculé sur la base de la Valeur Nominale.

⁽¹⁾ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2 %.

⁽³⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

⁽⁴⁾ Voir Fiche Technique à la fin de cette brochure pour plus de détails sur les dates d'observations.

	Date d'observation	Date de paiement	Seuil de remboursement anticipé automatique	Plus-value ⁽¹⁾⁽³⁾
Année 3	06/11/2023	13/11/2023	+ 10,50 %	10,50 %
Année 4	05/11/2024	12/11/2024	+ 14,00 %	14,00 %
Année 5	05/11/2025	12/11/2025	+ 17,50 %	17,50 %
Année 6	05/11/2026	12/11/2026	+ 21,00 %	21,00 %
Année 7	05/11/2027	12/11/2027	+ 24,50 %	24,50 %
Année 8	06/11/2028	13/11/2028	+ 28,00 %	28,00 %
Année 9	05/11/2029	12/11/2029	+ 31,50 %	31,50 %

Si le seuil défini pour le déclenchement du remboursement anticipé automatique n'est pas atteint, le produit continue.

En cas de risque de faillite ou en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur, l'investisseur court le risque de ne pas percevoir les sommes auxquelles il a droit au titre de la formule et il peut perdre une partie ou la totalité du Capital Investi.

Objectif d'investissement

Cette note d'une durée de maximum dix ans s'adresse aux investisseurs à la recherche d'un produit en EUR pour diversifier leurs placements, qui acceptent un risque de perte en capital de maximum de 10 % et qui anticipent une évolution favorable de l'indice sous-jacent. Le rendement éventuel du produit dépendra de l'évolution de l'indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR).

À qui s'adresse SG Issuer (LU) Auto-Callable ESG Leaders 2030 ?

Cet instrument peut s'avérer une alternative d'investissement intéressante. Il s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance et une expérience suffisantes pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR)).

Focus sur l'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR)

Cet indice thématique reflète les performances de 50 actions d'entreprises qui ont été identifiées par Stoxx pour leurs performances au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) tels que déterminés par Sustainalytics, associés à des critères de corrélation, de volatilité et de dividende.

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) s'expose à une sélection d'entreprises mondiales sélectionnées pour leurs performances au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) tels que déterminés par Sustainalytics, associés à des critères de corrélation, de volatilité et de dividende. STOXX est une société spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

L'Indice est de type « Price ». Avec ce type d'indice, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis et n'affectent donc pas directement la valeur de l'Indice (par opposition à un indice de type « Total Return »).

Plus d'informations sur l'Indice (règles de l'Indice, composition, évolution) peuvent être trouvées sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SGESGDSP>.

L'investisseur doit être conscient qu'il transfère de l'argent à l'Émetteur et que cet argent n'est pas investi spécifiquement dans des actifs répondant à des critères de développement durable. Seul le rendement est lié à un indice intégrant des critères durables.

Le terme « Capital Investi » utilisé dans cette brochure désigne la Valeur Nominale d'une Note, soit 1.000 EUR par Note, hors frais d'entrée de 2 %. Le montant de la plus-value à l'échéance est calculé sur la base de la Valeur Nominale.

⁽¹⁾ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2 %. (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »).

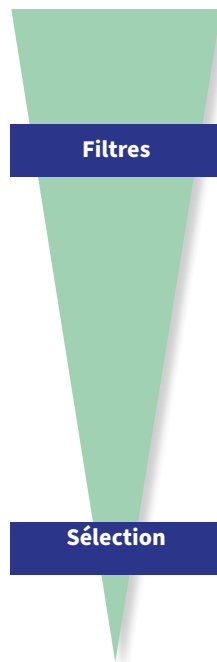
⁽³⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

⁽⁴⁾ Voir Fiche Technique à la fin de cette brochure pour plus de détails sur les dates d'observations.

Critères de sélection des actions

Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) se compose de 50 actions d'entreprises internationales soigneusement sélectionnées chaque trimestre au moyen de filtres successifs, incluant la revue des données ESG tels que déterminés par Sustainalytics⁽¹⁾, associés à des critères de volatilité et de dividende.

1. L'univers d'investissement correspond aux actions mondiales de l'indice STOXX® Global 1800.
2. Filtre - ESG : Dans un premier temps, les entreprises ne respectant pas un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies⁽²⁾ sont exclues. Sustainalytics⁽³⁾ détermine le risque que les entreprises ne respectent pas ce pacte en leur attribuant un niveau de risque allant de 1 (risque faible) à 5 (risque très élevé). Les entreprises avec un niveau de 5 sont exclues. Sont également exclues les entreprises impliquées dans les armes controversées mais aussi les entreprises détenant ou étant détenues à plus de 10 % par des entreprises impliquées dans les armes controversées. Ces actions sont ensuite évaluées par Sustainalytics⁽³⁾ qui leur attribue un score de 0 à 100 en termes de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (par exemple les émissions de CO₂, le nombre de femmes à des postes de management, etc.). Pour être sélectionnées, les entreprises doivent être classées dans le premier quart pour au moins l'un des trois critères ESG et dans la première moitié pour les trois critères ESG. A l'issue de ce filtre, il reste 405 actions (ce nombre peut ne pas être fixe dans le temps).
3. Filtre - Corrélation⁽⁴⁾ : Exclusion des actions les plus corrélées (pour chaque action, la corrélation



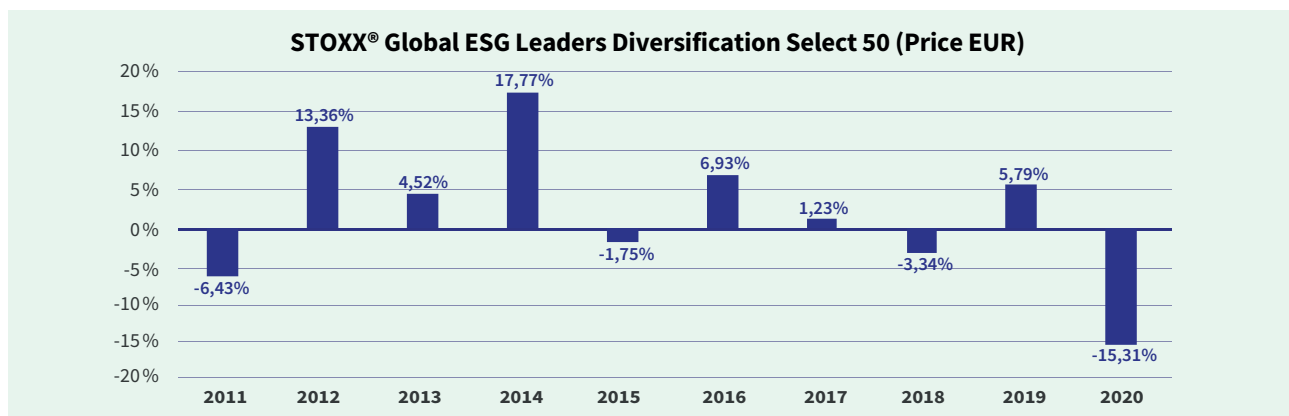
historique est calculée sur une moyenne de 12 mois). A l'issue de ce filtre, il reste 200 actions (ce nombre peut ne pas être fixe dans le temps).

4. Filtre - Volatilité⁽⁵⁾ : Exclusion des actions les plus volatiles (pour chaque action, la volatilité historique est calculée sur 3 mois et 12 mois et la mesure la plus élevée est retenue). A l'issue de ce filtre, il reste 100 actions (ce nombre peut ne pas être fixe dans le temps).
5. Filtre - Dividende : Sélection des actions affichant les rendements historiques du dividende les plus élevés sur une période de 12 mois⁽⁶⁾. Le rendement du dividende correspond au rapport entre le montant de dividendes versés et le cours de l'action.
6. Pondération : Après application de ces filtres, seules 50 actions subsistent pour former l'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR). Les 50 actions ainsi sélectionnées sont ensuite pondérées sur la base de l'inverse de leur volatilité : les actions les moins volatiles (les moins risquées) ont un poids plus important dans l'indice. Aucune action ne peut dépasser 10 % du poids total de l'Indice.

Afin de s'assurer que ces critères soient respectés, la composition de l'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) est réajustée chaque trimestre. Si une valeur ne respecte plus les critères de sélection lors du rebalancement trimestriel, elle sort de l'Indice.

Évolution de l'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} septembre 2020.

L'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) a été lancé le 14 octobre 2015. Toutes les données antérieures au 14 octobre 2015 sont par conséquent le résultat de simulations historiques. Les performances passées et les simulations des performances historiques de l'Indice ne sauraient présager de son évolution future.



SOURCE : BLOOMBERG

Au 1^{er} septembre 2020, le cours de clôture de l'Indice est de 192,75 points.

Les investisseurs peuvent consulter le site de Stoxx à l'adresse suivante pour consulter l'évolution et la composition de l'Indice : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SGESGDSP>.

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par Sustainalytics, veuillez-vous référer au site suivant : <https://www.sustainalytics.com/esg-ratings/>

⁽²⁾ Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales, sont invitées à respecter dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

⁽³⁾ Sustainalytics est une agence indépendante de notation extra-financière spécialisée dans la recherche et l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (www.sustainalytics.com).

⁽⁴⁾ La corrélation caractérise l'intensité de la relation entre deux variables. Par exemple, il est possible qu'il y ait une forte corrélation entre un temps chaud et ensoleillé et le nombre de glaces vendues. Si les deux variables vont dans la même direction, c'est la corrélation positive. A l'inverse, si elles vont dans des directions opposées, c'est la corrélation négative. Si elles sont à zéro, il n'y a alors aucune relation entre elles.

⁽⁵⁾ La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît des mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif. Un actif moins risqué induit cependant en général un rendement plus faible.

⁽⁶⁾ Bien qu'un des critères de sélection des actions de l'Indice soit lié aux dividendes qu'elles versent, l'investisseur n'a pas droit à ces dividendes.

Composition de l'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) au 1^{er} septembre 2020 :

Entreprise	Secteur	Pays
AGC INC/JAPAN	Industrie	Japon
AGL ENERGY LTD	Services aux collectivités	Australie
BRIDGESTONE CORP	Consommation discrétionnaire	Japon
CLP HOLDINGS LTD	Services aux collectivités	Hong Kong
DAIWA HOUSE INDUSTRY CO LTD	Immobilier	Japon
DANONE	Consommation de base	France
DIC CORP	Matériaux	Japon
ENAGAS SA	Services aux collectivités	Espagne
GENERAL MILLS INC	Consommation de base	États-Unis
GRAND CITY PROPERTIES SA	Immobilier	Luxembourg
HK ELECTRIC INVESTMENTS & HK ELECTRIC INVESTMENTS LTD	Services aux collectivités	Hong Kong
ITALGAS SPA	Services aux collectivités	Italie
KELLOGG CO	Consommation de base	États-Unis
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	Consommation de base	Pays-Bas
KONINKLIJKE KPN NV	Services de communication	Pays-Bas
LIXIL GROUP CORP	Industrie	Japon
MERIDIAN ENERGY LTD	Services aux collectivités	Nouvelle-Zélande
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	Finance	Japon
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	Finance	Japon
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDINGS INC	Finance	Japon
NEW WORLD DEVELOPMENT CO LTD	Immobilier	Hong Kong
NGK INSULATORS LTD	Industrie	Japon
NIKON CORP	Consommation discrétionnaire	Japon
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE CORP	Services de communication	Japon
NOMURA HOLDINGS INC	Finance	Japon
NSK LTD	Industrie	Japon
NTT DOCOMO INC	Services de communication	Japon
ORANGE SA	Services de communication	France
ORION OYJ	Soins de santé	Finlande
PENNON GROUP PLC	Services aux collectivités	Royaume-Uni
RED ELECTRICA CORP SA	Services aux collectivités	Espagne
RIO TINTO LTD	Matériaux	Royaume-Uni
SANOFI-AVENTIS SA	Soins de santé	France
SEVERN TRENT PLC	Services aux collectivités	Royaume-Uni
SINGAPORE TECHNOLOGIES ENGINEERING LTD	Industrie	Singapour
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS LTD	Services de communication	Singapour
SOJITZ CORP	Industrie	Japon
SOMPO HOLDINGS INC	Finance	Japon
SUMITOMO MITSUI TRUST HOLDINGS INC	Finance	Japon
SWIRE PROPERTIES LTD	Immobilier	Hong Kong
SWISSCOM AG	Services de communication	Suisse
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG	Services de communication	Allemagne
TELENOR ASA	Services de communication	Norvège
TELSTRA CORP LTD	Services de communication	Australie
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE SPA	Services aux collectivités	Italie
THAI BEVERAGE PCL	Consommation de base	Thaïlande
UNILEVER NV	Consommation de base	Royaume-Uni
UNILEVER PLC	Consommation de base	Royaume-Uni
UNITED UTILITIES GROUP PLC	Services aux collectivités	Royaume-Uni
VERIZON COMMUNICATIONS INC	Services de communication	États-Unis

Le fonctionnement de SG Issuer (LU) Auto-Callable ESG Leaders 2030

Scénarios de performance dans le document d'informations clés (KID)

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés ou KID (disponible sur le site <https://www.axabank.be/fr/investir/documents/note-sg-issuer-auto-callable-esg-leaders-2030> et sur le site de l'Émetteur <https://kid.sgmarkets.com/kid-id/KID-AST-zKjlynG9d/fre>). Ces scénarios sont fournis par l'Émetteur (SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois) et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014). Ils présentent le montant que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts à 1 an, 5 ans et 10 ans en fonction de 4 scénarios de marché (tension, défavorable, intermédiaire et favorable). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. De telles estimations ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures du produit.

Illustration de l'évolution potentielle de ce produit

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur illustrative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement des résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale de la part d'AXA Bank Belgium s.a. Les données sont présentées hors fiscalité applicable.

- ★ Remboursement à maturité ou remboursement anticipé⁽¹⁾⁽²⁾
- Observation mensuelle pour le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice
- Évolution de l'Indice
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 3
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 4
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 5
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 6
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 7
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 8
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé en année 9
- Droit au remboursement du Capital Investi⁽²⁾ à l'échéance⁽¹⁾

En cas de faillite ou de risque de faillite de l'Émetteur, la plus-value potentielle peut être perdue et la récupération du capital sera incertaine. Dans ce cas, il est possible que l'instrument dérivé soit remboursé à la valeur de recouvrement estimée de l'instrument dérivé et celle-ci peut être de 0 % dans le pire des cas (veuillez vous référer à la section des risques notamment le risque de crédit et Bail-in).

⁽¹⁾ Excepté en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2 %. (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »).

⁽³⁾ Frais inclus, mais précompte mobilier non inclus (cf. Fiche technique, rubrique « Fiscalité »).

⁽⁴⁾ Plus-value soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

⁽⁵⁾ Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance.

Exemple n°1

À l'issue des années 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, l'Indice enregistre chaque fois une performance inférieure au seuil de remboursement anticipé depuis la date d'émission. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.

À l'échéance des 10 ans, la Performance Moyenne Finale de l'Indice est négative (-15 %) ⁽⁵⁾ :

- À l'échéance, l'investisseur reçoit 90 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾.
- Cela correspond à un rendement actuariel annuel de -1,24 %⁽³⁾.

Exemple n°2

À l'issue des années 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, l'Indice enregistre chaque fois une performance inférieure au seuil de remboursement anticipé depuis la date d'émission. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.

À l'échéance des 10 ans, la Performance Moyenne Finale de l'Indice est égale à +12,00 %⁽⁵⁾ :

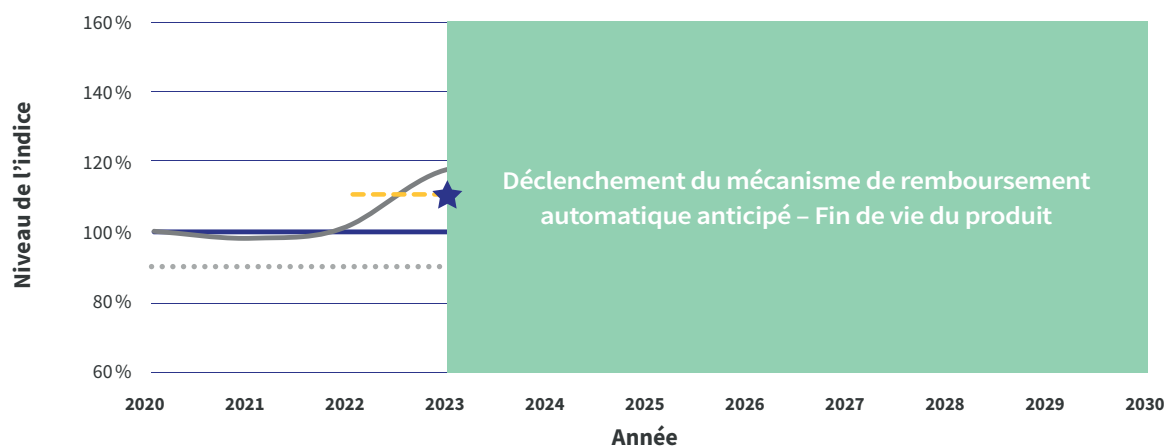
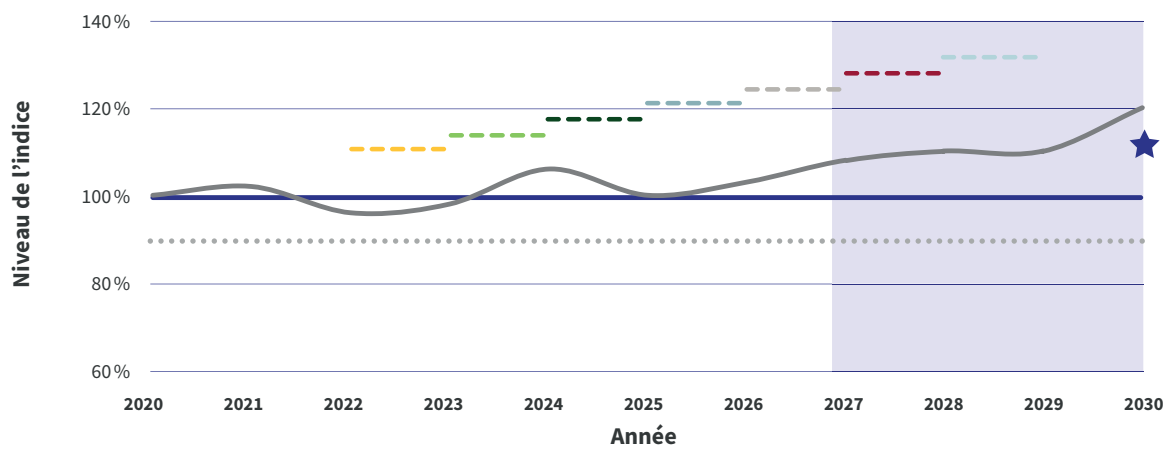
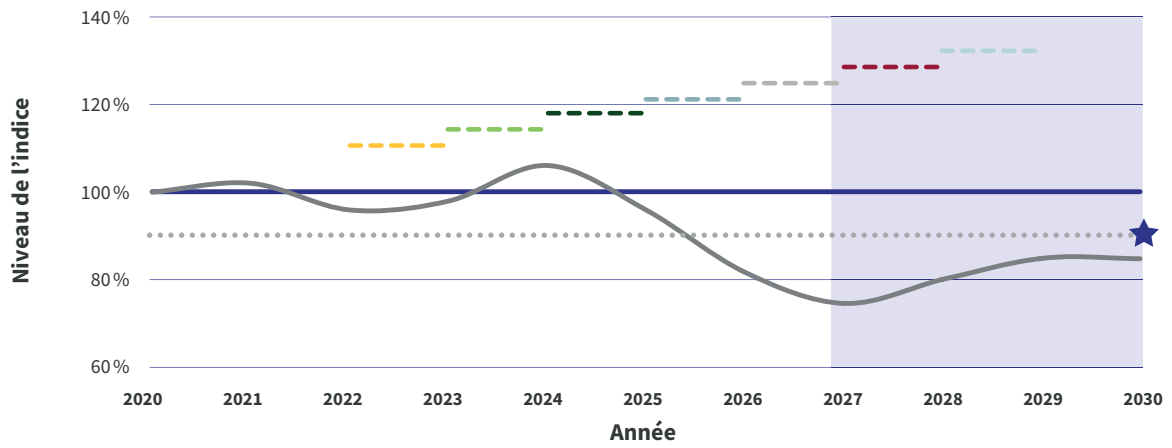
- L'investisseur reçoit alors 100 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾, plus une plus-value⁽⁴⁾ égale à 100 % de la Performance Moyenne Finale⁽²⁾⁽³⁾ de l'Indice (+12,00 %), soit 112,00 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel de 0,94 %⁽³⁾.

Exemple n°3

À l'issue de la 3^e année (le 06/11/2023), l'Indice enregistre une performance supérieure à +10.50 % (+17 %) depuis la date d'émission. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est donc activé (la probabilité de remboursement automatique anticipé est faible).

L'investisseur reçoit à l'échéance :

- Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit alors (le 13/11/2023) 100 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾, plus une plus-value de 10.50 %⁽⁴⁾, soit 110.50 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel de 2,68 %⁽³⁾.



Principaux risques liés à cet instrument

Un investissement dans SG Issuer (LU) Auto-Callable ESG Leaders 2030 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques : avant de souscrire aux Notes, chaque investisseur potentiel est invité à lire la Fiche Technique, le KID, le Prospectus de Base et, en particulier, la section « Facteurs de risque », ainsi que les Conditions définitives. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Informations supplémentaires vis-à-vis de la législation belge	L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de Base « passeporté » non applicables via les conditions définitives relatives à la distribution de ce produit en Belgique.
Risque de crédit	L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur, SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale (qui bénéficie au 01/09/2020 d'une notation S&P : A (perspective négative) ; Moody's : A1 (perspective stable)). Si l'Émetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Émetteur peut avoir des répercussions sur le prix de la Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Émetteur, les Notes pourraient entièrement ou partiellement être dépréciées ou converties en instruments de capital (« Bail-in »), en fonction de la décision de l'autorité de résolution ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et la plus-value éventuelle, ou il peut être forcé de les convertir en capital propre (actions) par une décision de l'autorité de résolution.
Risque de perte en capital et de rendement	Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. A l'échéance, si la performance moyenne finale de l'Indice est inférieure à 0 %, l'investisseur subira une perte en capital égale à la baisse de l'Indice, avec toutefois un remboursement minimum de 90 % du capital investi (hors frais), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.
Risque de fluctuation du prix	L'investisseur doit être conscient que le cours de la Note peut, pendant la durée de ce produit, être inférieur au montant du Capital Investi (hors frais). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement de la Note. Le droit au remboursement d'un minimum 90 % du capital ne vaut qu'à la date d'échéance ou en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique. Jusqu'à l'échéance, le prix de la Note peut être volatil, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution de l'Indice, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Émetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.
Risque de liquidité	Ce produit n'est coté sur aucune Bourse. Sauf circonstances exceptionnelles, Société Générale a l'intention d'assurer la liquidité des titres à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché qui pourraient mener à un prix inférieur à la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) (hors frais de courtage et fiscalité – voir fiche technique pour plus d'informations). Dans des conditions normales de marché et de financement, la différence entre le prix acheteur et le prix vendeur sera de 1,00 % environ. En cas de circonstances exceptionnelles, Société Générale se réserve le droit de ne plus racheter les titres aux porteurs, ce qui rendrait la revente de ceux-ci temporairement impossible. Les investisseurs doivent par conséquent être prêts à détenir ces titres jusqu'à l'échéance.
Risques liés à l'Indice sous-jacent	En cas d'événement externe, non imputable à l'Émetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Émetteur et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'un minimum 90 % de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur) conformément aux dispositions du Programme d'Émission (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Émission (pages 16, 19, 204-210, 435-437, 440-443, 454-456). Il est important de noter que l'indice est récemment créé et que ses données historiques sont limitées.
Risque lié à la Moyenne	Les montants payables au titre du produit à maturité sont déterminés en fonction de la moyenne arithmétique des valeurs de l'Actif Sous-Jacent établies à partir d'une série de dates de calcul, et non de la valeur de cet Actif Sous-Jacent à l'échéance du produit. Cela limite la mesure dans laquelle une augmentation ou diminution soudaine de la valeur et/ou de la performance d'un Actif Sous-Jacent à une seule date affecte la détermination des montants payables. À l'inverse, si la valeur d'un Actif Sous-Jacent Applicable a considérablement augmenté à une ou plusieurs des dates de calcul, les montants payables peuvent être sensiblement moins importants qu'ils auraient pu l'être si la valeur de l'Actif Sous-Jacent avait été déterminée à une date unique.

Prospectus

Cette brochure ne constitue qu'un document commercial et un résumé des obligations de l'Émetteur contenues dans la documentation établie en vue de l'émission du produit et composée du KID, du Prospectus de Base de droit anglais (Conditions Définitives datées du 03/09/2020 (les « Final Terms »), disponibles sur http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/XS2174536404) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 05/06/2020 (complété par les suppléments du 17/07/2020, du 20/08/2020 et par tous ses suppléments à venir) et approuvé par la CSSF le 05/06/2020 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, laquelle approbation a été notifiée à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Le Prospectus de Base, le(s) supplément(s) à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur kid.sgmarkets.com) sont disponibles sans frais auprès d'AXA Bank Belgium s.a.. Le Prospectus de base est disponible via le site https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme_05.06.2020. Avant de décider d'investir dans les Notes, il convient de lire le Prospectus de Base, le KID et Conditions Définitives, y compris les suppléments. Les éventuels suppléments au Prospectus de Base que l'Émetteur publierait durant la période de souscription seront rendus accessibles par les mêmes canaux. Dès qu'un supplément au Prospectus de Base est publié pendant la période de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit dispose de deux jours ouvrables à compter de cette publication pour revoir son ordre de souscription.

Avis important

Indice	L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Émetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par STOXX (le « Concédant de licence »), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.
Émetteur	Les Notes sont émises par SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale. Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Société Générale ne fournit pas de conseil d'investissement ni ne fournit aucune recommandation en ce qui concerne les investissements de clients retail.
Brochure	Cette brochure est publiée et distribuée par AXA Bank Belgium s.a.. Elle n'est donc pas et ne doit pas être interprétée comme une recommandation de souscrire ou un conseil ou une recommandation afin de conclure toute transaction. De plus, cette brochure est mise à disposition par AXA Bank Belgium s.a. à ses clients et ne repose pas sur un examen de la situation individuelle d'un client particulier. Sauf si la décision d'investir est le résultat de conseils d'investissement fournis par AXA Bank Belgium s.a., il appartient au client de décider si l'instrument financier de cette brochure est adapté à sa situation, sans préjudice quant à l'obligation d'AXA Bank Belgium s.a. de fournir l'information requise à l'égard de la connaissance et de l'expérience du client dans les instruments financiers. Cette brochure est destinée à l'usage du destinataire et ne doit pas être reproduite, redistribuée ou transmise à toute autre personne ou publiée, en tout ou partie. Afin d'éviter tout doute, les investisseurs sont les clients d'AXA Bank Belgium s.a. Aucun investisseur ou autre client AXA Bank Belgium s.a. ne doit devenir client direct ou indirect de Société Générale ou de ses filiales en souscrivant ou achetant ces Titres, et ce, sans préjudice du droit des investisseurs à l'égard de l'Émetteur conformément à l'investissement dans les Titres.
Communication à caractère promotionnel	Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement 2017/1129 et non un prospectus. Le prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif à l'offre au public du SG Issuer (LU) Auto-Callable ESG Leaders 2030 (les « Notes ») a été publié et est disponible sur https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme_05.06.2020 . L'approbation du Prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ne constitue pas un avis favorable sur les Notes offertes ou admises à la négociation, tel que décrit dans le Prospectus. Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas être considéré comme un substitut à la lecture du Prospectus dans sa totalité. Les investisseurs potentiels ne devraient souscrire ou acheter des Notes auxquelles il est fait référence dans le présent document que sur la base des informations contenues dans la version définitive du Prospectus, dans les conditions définitives applicables et dans tout supplément au Prospectus. Il est recommandé aux investisseurs de lire le Prospectus avant de décider d'investir ou non dans les Notes afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à toute décision d'investir dans les Notes.

Fiche Technique

Nom	SG Issuer (LU) Auto-Callable ESG Leaders 2030
Émetteur	SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Code ISIN	XS2174536404
Distributeur	AXA Bank Belgium s.a.
Agent de calcul	Société Générale
Période de souscription	Du 07/09/2020 au 02/11/2020 jusqu'à 16 h (sauf clôture anticipée)
Date d'émission	05/11/2020
Date d'échéance	05/11/2030
Date de paiement	05/11/2020
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Prix d'émission	100 %
Frais inclus dans le prix d'émission	<p>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres :</p> <ul style="list-style-type: none">• frais uniques de structuration : jusqu'à 0,40 % du montant nominal souscrit (compris dans les « coûts d'entrée » du KID) ;• frais récurrents : Société Générale versera à AXA Bank Belgium s.a. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant annuel maximum est égal à 0,60 % du montant des Titres effectivement placés. À titre indicatif, ce montant est de 0,56 % sur la base des conditions observées avant le début de la période de commercialisation. <p>Frais non inclus dans le prix d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none">• frais d'entrée : 2 %• frais de sortie :<ul style="list-style-type: none">o en cas de revente avant l'échéance : 1,00 % (à cela se rajoute 0,50 % : soit la moitié de la fourchette achat/vente de 1 % voir « Revente avant échéance »)o taxe sur les opérations de Bourse de 0,35 % à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (avec un maximum de 1.600 EUR).
Remboursement en cas de remboursement anticipé	Un remboursement anticipé à l'issue des années 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, si la performance de l'indice est supérieure ou égale au seuil de remboursement anticipé. L'investisseur reçoit alors : 100 % du Capital Investi ⁽¹⁾ et une plus-value ⁽²⁾ de 3,50 % pour chaque année écoulée depuis la date d'émission, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.
Remboursement à l'échéance	À l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé, un droit au remboursement de : <ul style="list-style-type: none">• 100 % du Capital Investi⁽¹⁾ diminué de la Performance Moyenne Finale⁽³⁾ (négative) de l'Indice si cette performance est négative ou nulle avec un remboursement minimum de 90 %, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.• 100 % du Capital Investi⁽¹⁾ et une plus-value⁽²⁾ potentielle liée à la Performance Moyenne Finale⁽³⁾ de l'Indice si cette performance est positive, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.
Indice sous-jacent	STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR) Index Site web : https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SGESGDSP
Date d'observation initiale	05/11/2020
Dates d'observations pour le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice	Uniquement pertinent en cas d'absence de remboursement anticipé : 29/10/2027; 29/11/2027; 29/12/2027; 31/01/2028; 29/02/2028; 29/03/2028; 28/04/2028; 29/05/2028; 29/06/2028; 31/07/2028; 29/08/2028; 29/09/2028; 30/10/2028; 29/11/2028; 29/12/2028; 29/01/2029; 28/02/2029; 29/03/2029; 30/04/2029; 29/05/2029; 29/06/2029; 30/07/2029; 29/08/2029; 28/09/2029; 29/10/2029; 29/11/2029; 31/12/2029; 29/01/2030; 28/02/2030; 29/03/2030; 29/04/2030; 29/05/2030; 28/06/2030; 29/07/2030; 29/08/2030; 30/09/2030; 29/10/2030

Fiche Technique (suite)

Dates d'observations pour le remboursement anticipé (la probabilité de remboursement automatique anticipé est faible)	06/11/2023; 05/11/2024; 05/11/2025; 05/11/2026; 05/11/2027; 06/11/2028; 05/11/2029
Dates de valeurs en cas de remboursement anticipé (la probabilité de remboursement automatique anticipé est faible)	13/11/2023; 12/11/2024; 12/11/2025; 12/11/2026; 12/11/2027; 13/11/2028; 12/11/2029
Valeur initiale	Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 5 novembre 2020.
Revente avant l'échéance	Dans des conditions normales, Société Générale a l'intention de fournir un prix indicatif quotidien (fourchette achat/vente de 1 %, cf. « Principaux risques », rubrique « Risque de liquidité »). Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres. Frais de sortie : voyez Frais inclus dans le prix d'émission. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance doit le faire au cours acheteur fixé par Société Générale (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir « le risque de fluctuation du prix »). Cela pourrait conduire à un prix largement inférieur au prix d'émission.
Fiscalité	Ce document ne constitue pas un conseil légal, fiscal ou financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Applicable à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résidente belge sauf modifications légales : <ul style="list-style-type: none">- précompte mobilier : 30 % ;- taxe sur les opérations boursières : aucune sur le marché primaire et 0,35 % sur le marché secondaire (avec un maximum de 1.600 EUR).
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil équilibré à ambitieux. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Type Produit et droit applicable	Note(s) qui fait/font référence à un instrument dérivé de droit anglais
Cotation en bourse	Ce produit n'est coté sur aucune Bourse.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2 % (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »)

⁽²⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

⁽³⁾ La Performance Moyenne Finale de l'indice correspond à la moyenne arithmétique des 37 observations mensuelles de l'indice (entre le 26 avril 2027 et le 26 avril 2030). Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance. Consultez la fiche technique en pages 10 et 11 pour plus d'informations sur ces données.

Vous souhaitez :

- > une exposition à l'Indice STOXX® Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price EUR), qui reflète les prestations de 50 actions d'entreprises qui ont été identifiées par Stoxx pour leurs performances au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) tels que déterminés par Sustainalytics, associés à des critères de corrélation, de volatilité et de dividende ;
- > une possibilité de remboursement anticipé tous les ans activable à partir de la troisième année jusqu'à la neuvième année, permettant de recevoir 100 % du Capital Investi⁽¹⁾ (la probabilité de remboursement automatique anticipé est faible) majoré d'une plus-value de 3.50 %⁽²⁾ pour chaque année écoulée depuis la date d'émission, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du Garant ;
- > le droit au remboursement minimum de 90 % de votre Capital Investi (avant frais) à l'échéance; en cas de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit ;

alors SG Issuer (LU) Auto-Callable ESG Leaders 2030 peut vous intéresser

Cette offre est valable du 7 septembre 2020 au 2 novembre 2020 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous chez votre Agent bancaire AXA. Le produit qui vous est proposé est un instrument dérivé. En souscrivant à ce produit, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à payer la formule décrite en page 2. En cas de

risque de faillite ou en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre jusqu'à la totalité du montant investi. Rendez-vous aussi en page 8 pour les principaux risques liés à cet instrument.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2 % (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »)

⁽²⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Belgium s.a. uniquement à des fins promotionnelles. Il ne procure aucun conseil en investissement et ne contient aucune recommandation pour des placements.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Bank : Grotesteenweg 214, 2600 Berchem - TEL 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/formulaire de réclamation)
- Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte2, 1000 Bruxelles
TEL 02 545 77 70 - FAX 02 545 77 79 - e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.